

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2010

Présidence : Stéphanie LAMMAR

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Nobs Maire, M^{me} De Haller, Conseillère administrative et M. Aebi, Conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Donnet, Fries-Walzer, Kissling, La Chiusa, Lammar, Molinari, Stebler, Vaucher, Conseillères municipales.

MM Baertschi, Barthassat, Basarab Berger, Chiorino, Gerster, Gevisier, Guldemann, Juget, Maulini, Montessuit, Morex, Papparou Prod'hom, Richard, Schmutz, Voignier, Vout et Walder, Conseillers municipaux

Absent(e)s/excusé(e)s : Mme Wermeille, M. Buchs et M. Monney

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

0. Adoption du procès-verbal des séances des 14 octobre et 11 novembre 2010
1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Propositions du Conseil administratif
4. Pétitions
5. Proposition du Conseil administratif relative au projet de loi modifiant les limites de zones à Carouge (création d'une zone de développement 3 et d'une zone de bois et forêts) en bordure du chemin de Pinchat, au lieu-dit "Les Moraines", plan N° 29'741-544 **146-2010 R**
6. Proposition du Conseil administratif en vue du remplacement et de l'acquisition de véhicules pour le service travaux, voirie et environnement **155-2010 R**
7. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour l'adaptation et la mise en conformité des locaux du "service du feu", sis au 92 route du Val d'Arve **163-2010 P**
8. Projets de délibérations
9. Propositions individuelles
10. Motions
 1. Pour un aménagement, de la zone à 20km/h adapté aux aveugles et aux mal-voyants **R**
 2. Pour une vraie lutte contre le chômage à Carouge
 3. Pour l'acquisition de terrains et de biens immobiliers à Carouge
 4. Caméras thermographiques portables
11. Résolutions
12. Questions

0. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 14 OCTOBRE ET 11 NOVEMBRE 2010

Les procès verbaux sont acceptés à l'unanimité.

1. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Nobs

La première communication concerne une adresse e-mail qui a été créée pour les questions du Conseil municipal. En effet, le service informatique de la commune mets à disposition des Conseillères et Conseillers municipaux une nouvelle adresse e-mail pour tous les documents concernant le fonctionnement du Conseil municipal. Cette adresse est municipal@carouge.ch.

La deuxième communication concerne un courrier daté du 6 décembre 2010 que vous avez tous reçu suite à des réactions faites à l'occasion d'une communication du département de l'instruction publique. Celle-ci informait que M. Manuel Schüle quittait ce département pour venir travailler comme Secrétaire général de la Ville de Carouge. Ce courrier, signé par votre serviteur, vous expliquait de manière précise le déroulement de la procédure d'engagement du futur Secrétaire général de la Ville de Carouge. Il a le plaisir de nous informer que la personne désignée par le Conseil administratif est M. Manuel Schüle qui est, jusqu'au 1^{er} février directeur de la scolarité du cycle d'orientation.

La troisième communication concerne une réponse suite à une pétition en rapport avec la problématique des aménagements de la route de Drize et l'accès au cycle d'orientation de Drize. Vous avez eu en commission de l'urbanisme une présentation du département des constructions et technologie de l'information du génie civile vous expliquant de quelle manière allait être aménagée la future route de Drize. Ces aménagements permettront, à terme, de résoudre les problèmes d'accès au cycle d'orientation et de la future école de la Vigne Rouge carougeoise. Il nous informe qu'il y aura le 13 janvier 2011 à la salle du Rondeau une présentation publique organisée par l'Etat de Genève pour expliquer aux riverains et aux personnes qui sont intéressées par cette problématique, les aménagements qui seront réalisés sur la route de Drize en lien avec ce qui a été présenté lors des commissions du Conseil municipal.

Communications de Mme De Haller

La première communication porte à notre connaissance que le Conseil administratif a décidé de répondre positivement à une demande de subvention complémentaire de CHF 10'000.-- adressée par le comité de la maison de quartier de Carouge pour l'année 2010. Plusieurs activités organisées tout au long de l'année ont engendré des coûts plus élevés que prévu. Il s'agit notamment de coûts de transports pour les sorties des petits au centre aéré, de manifestations organisées en partenariat avec la biblioquartier et l'E.V.E des Grands Hutins ainsi que des mercredis de ski. Un effort pour la communication a également été réalisé. De plus, une collaboration avec l'association camarada a permis l'engagement de deux cuisinières pour le centre aéré des Moraines. Tous ces frais ont d'ores et déjà été intégrés dans le budget 2011 voté le mois dernier.

La deuxième communication porte sur le bilan du spectacle "à travers le miroir" de l'association Zanco. Vous recevrez, prochainement par mail un document établi par cette association qui montre de manière très détaillée les différentes phases du projet, sa méthodologie et les résultats obtenus. Ce rapport agrémenté de photos est volumineux, raison pour laquelle, comme vous l'aviez souhaité, il n'a pas été distribué dans une version papier. Seuls celles et ceux qui ont souhaité recevoir de manière systématique les documents sous forme imprimés, les recevront directement à domicile.

Communications de M. Aebi

La première communication est une information pour celles et ceux qui ont observés la fin des travaux autour de l'église. La couche de goudron a été posée mais malheureusement les travaux n'ont pas pu être finalisés comme prévu au 15 décembre 2010 en raison des conditions météorologiques. Compte tenu du marché de Noël, il a été décidé d'installer une couche provisoire et un balisage pour que les gens puissent déambuler. Elle sera rouverte à la circulation suite au marché de Noël et dès que nous aurons de meilleures conditions, nous pourrons poser le tapis de fond et le définitif par-dessus. Nous avons prévu de faire une petite campagne avec des affichettes qui seront mises aux 4 coins de l'église pour que la population soit informée des raisons du retard de ces travaux.

La deuxième communication concerne les campagnes municipales et administratives de l'année prochaine puisque nous devons gérer les espaces pour les partis et les autres associations qui souhaitent utiliser l'espace public. Il rassure les personnes qui n'ont pas encore reçu de réponse de la commune suite à leurs demandes car elles ont été bien enregistrées et des dates ont été bloquées. Un plan sera transmis à tous les partis qui souhaitent s'installer tant du côté de l'église que de la place du Marché avec des précisions concernant les installations. De plus, une synthèse va être préparée et proposée aux chefs de partis afin que nous puissions nous mettre d'accord sur les emplacements, en respectant une alternance pour que personne ne soit lésé. Le service du domaine public s'en occupe et il encourage les personnes souhaitant s'installer sur ces deux places mais n'ayant pas encore fait leur demande de l'effectuer le plus rapidement possible.

La troisième communication concerne la course de l'escalade. Nous avons exceptionnellement fait appel à la protection civile et nous avons engagé 11 personnes le vendredi et 8 personnes le samedi. Nous avons utilisé le moyen d'alarme normal, c'est-à-dire en cas de catastrophe le jeudi soir à minuit et à 7 heures du matin. Nous avons également sollicité l'ensemble de la compagnie pour trouver un maximum de personnes pour donner un coup de main aux organisateurs de la course. Cet exercice d'alarme était réussi et la course s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles.

Mme Fries-Walzer remercie Monsieur Aebi de sa disponibilité pour cette course. Elle se permet de parler au nom du comité par l'intermédiaire de son mari car M. Aebi s'est également démené pour prêter exceptionnellement du matériel pour le déblai de la neige le samedi matin. Grâce à son intervention, plusieurs personnes ont pu déblayer la neige pour que la course puisse avoir lieu dans d'excellentes conditions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne un courrier de M. Prodhom.

Le secrétaire en fait lecture :

Concerne : démission de l'association libérale de Carouge

Madame la Présidente, Chère Stéphanie,

Je t'informe que j'ai démissionné avec effet immédiat de l'association libérale de Carouge.

Je terminerai selon ma décision, mon mandat de conseiller municipal jusqu'au terme de la législature en cours. Je siégerai donc pendant cette fin de période en tant que membre hors parti.

Je te prie de croire, Chère Stéphanie, en mes sentiments les meilleurs.

Didier Prod'Hom

Le bureau a pris acte de cette démission, raison pour laquelle M. Prod'Hom a changé de place et il siège en tant qu'indépendant entre la gauche et la droite. Par ailleurs, il faudra que le parti libéral veille à le remplacer au sein des commissions puisqu'il ne peut plus y siéger. L'association Libérale de Carouge a pris acte de cette démission par un courrier qui vient de lui être adressé aujourd'hui.

Le secrétaire en fait lecture :

Concerne : M. Didier Prod'Hom, Conseiller municipal

Madame la Présidente,

Je vous informe que le Conseiller municipal Didier Prod'Hom par lettre datée du 12 décembre 2010 m'a fait part de cette démission en tant que membre de l'association libérale de Carouge, ceci avec effet immédiat.

Le comité de l'association Libérale de Carouge a pris acte de cette démission et il l'accepte. M. Didier Prod'Hom a tenu à préciser qu'il souhaitait terminer son mandat de Conseiller municipal en tant que membre hors parti.

De ce fait, je considère qu'il ne lui sera, dès lors, plus possible de siéger en tant que représentant de la fraction libérale au sein des commissions auxquelles il est rattaché jusqu'à ce jour.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ces quelques lignes et vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma haute considération.

Pierre-André Berger, Président

La deuxième communication concerne un courrier de M. Pastor.

Le secrétaire le lit :

Madame la Présidente,

Je m'adresse à vous, et, à travers vous, à l'ensemble du Conseil municipal de la Ville de Carouge pour vous dire combien nous est précieuse l'augmentation de notre subvention, votée dans le cadre du budget 2011.

Grâce à votre décision, nous pourrons maintenir un niveau d'emploi considérable pour une petite maison : une cinquantaine d'artistes et artisans du spectacle ainsi que 7 postes permanents administratifs et techniques.

Nous serons également en mesure de leur offrir des conditions salariales dignes et alignées sur celles des autres théâtres de la région.

Sil est vrai que je pratique un métier de combat et que, maintes fois, vous m'avez vu solliciter votre soutien, l'heure est maintenant aux remerciements.

Grâce à vous, et après 16 ans d'existence, de difficultés et de sacrifices consentis à notre passion, le Théâtre des Amis est à flot et navigue sereinement.

Au nom de toute notre équipe, soyez-en chaleureusement remerciés.

Veillez croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Raoul Pastor

3. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

4. PETITIONS

Il n'y en a pas.

5. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE LOI MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES A CAROUGE (CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT 3 ET D'UNE ZONE DE BOIS ET FORETS) EN BORDURE DU CHEMIN DE PINCHAT, AU LIEU-DIT " LES MO-RAINES, PLAN NO 29'741-544 146-2010 R

Le projet a été pris en considération en date du 11 novembre 2010.

La commission ad hoc Carouge Sud s'est réunie le 23 novembre 2010 et a préavisé positivement cette proposition par 7 oui et 2 non avec les indications suivantes :

Les commissaires décident :

De donner un signe politique
De se battre
De mettre la pression sur les TPG

De poser des conditions, soit :
Maintenir les gabarits au dessous des arbres
Maintenir des servitudes
Respecter l'étude faite sur la forêt (20mètres)
Maintenir la zone 4a, densité maximum de 0,7

Le rapport a été rédigé par Mme Stebler.

Mme Stebler n'a rien à ajouter à son rapport.

Avant d'ouvrir la discussion, la Présidente nous informe qu'elle a reçu un courrier de l'association des intérêts de Pinchat. Celle-ci demande que lecture soit faite au sein de ce Conseil municipal.

La Présidente cède la parole au secrétaire.

Pinchat, le 8 novembre 2010

Concerne : séance du Conseil municipal du jeudi 11 novembre 2010

Madame la Présidente,

Le pt 6 de l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal prévoit la discussion du projet de loi modifiant les limites de zone et notamment la création d'une zone de développement 3 en bordure du Ch. De Pinchat.

Ce sujet fait certainement suite au "tout ménage" du 22 mars 2010 adressé aux propriétaires de terrain situés en zone villa au sud de la commune de Carouge, dont Pinchat. En date du 16 avril 2010, notre Association a fait part au Conseil administratif de ses réflexions concernant ce projet de déclassement, dont annexe.

Nous vous demandons, Madame la Présidente, de donner lecture de cette correspondance lorsque vous traiterez ce point si important pour l'avenir de la région de Pinchat pour "assurer la cohérence et la qualité de vie du quartier" comme mentionné dans le tout ménage de la commune.

Le projet de la barre d'immeuble de 85mX15m, figurant sur l'extrait du plan du registre foncier, parcelle 2050 dite "Les Moraines" fait frémir l'ensemble des habitants de Pinchat, tant carougeois que veyrites.

Pour la clarté et la transparence des débats, je vous remercie donc de donner lecture in extenso de la prise de position de l'A.I.P dans sa lettre du 16 avril 2010.

L'association des Intérêts de Pinchat et moi-même vous adressons, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Gilbert Poujoulat
Président de l'A.I.P

Genève, le 16 avril 2010

Concerne : tout ménage du 22 mars 2010 au sujet de l'étude de développement des quartiers sud de Carouge, dont Pinchat.

Madame et Messieurs les Conseillers(ère) administratifs (ve)

Nous référant à votre lettre citée en référence, nous tenons à vous faire part de quelques réflexions suite à des études de modifications de zones, donc de déclassements, à plus ou moins long terme dans la région de Pinchat.

Nous pensons notamment aux parcelles sises aux 5 et 7 du ch. De Pinchat et celle mitoyenne du no 11 où est installé l'institut pénitencier. Ensemble, ces parcelles représentent une surface de l'ordre de 15'000 m2 et sont donc particulièrement concernées par l'art. 11A al.2 de la LAT.

Nous sommes parfaitement conscients que des projets de constructions soient envisagés sur de telles parcelles mais dans le respect de l'environnement existant et je cite "assurer la cohérence et **la qualité du quartier**".

Notre Association n'a jamais été opposée à une certaine mixité des habitations mais aujourd'hui, le taux de saturation a été franchi voir largement dépassé si l'on pense à tous les problèmes posés par l'urbanisation, non maîtrisée au départ, du site de Batelle.

Le plan de développement Acacias-La Praille va se réaliser à moyen terme à la quasi unanimité des autorités cantonales, communales et des milieux économiques et il est indispensable que Carouge puisse maîtriser le développement de cette partie de la colline de Pinchat en respectant ce que nos aïeux ont réalisé depuis plus d'un siècle. Nous pensons notamment aux deux très beaux battements du XIXème siècle à conserver absolument et aux arbres séculaires qui font le charme et la valeur de ce magnifique patrimoine sis sur votre commune.

La requête no 18181 de la FAO du 6 avril 2009 concernant un habitat groupé en zone 5, prévu au 3 ch. De Pinchat doit être l'exemple à suivre pour les projets futurs des parcelles mitoyennes mentionnées.

A l'image de ce projet de la campagne Delessert, Carouge et l'Etat doivent encourager ce type de construction dite "villas à logements diversifiés" qui a permis, dans ce cas, de réaliser

12 logements de qualité, respectivement 45 pièces, soit 1140 m² construits pour une parcelle de 2591 m².

La ville de Carouge impose, à juste titre, un respect pour son patrimoine historique de notre "Vieux Carouge " et il doit en être de même pour cette partie de Pinchat qui la surplombe avec ce cachet, quasi historique, incomparable.

Carouge n'a plus que ces derniers terrains en zone 5 et il faut absolument que ses autorités mettent tout en œuvre pour sauvegarder cette dernière portion de territoire et équilibrer ainsi la mixité de densification entre zones, artisanales, industrielles, commerciales, urbaines, historiques et résidentielles (parent pauvre de cette répartition !).

Pour l'instant rien n'est prévu et nous sommes gré aux Autorités, par leur information et leur questionnaire, de nous permettre de nous exprimer et donner un avis concernant la maîtrise du développement de notre région et le respect de la qualité de vie des habitants présents et futurs.

Nous désirons être associés aux discussions futures, comme ce fut d'ailleurs très souvent le cas par le passé et vous demandons de nous communiquer les coordonnées d'une personne concernée par ces futurs projets afin d'en discuter et nous permettre ainsi d'informer nos membres en toute connaissance de cause.

Dans l'intervalle, nous vous adressons, Madame, Messieurs, nos meilleures salutations et nos remerciements pour les excellents contacts que nous entretenons depuis de si nombreuses années.

Gilbert Poujolat
Président

La Présidente ouvre la discussion :

Mme Stebler ne comprend pas cette démarche parce que, lors de la commission de l'urbanisme, un responsable de l'Etat, M. De Riva, a déclaré qu'après de nombreuses discussions avec les petits propriétaires qui voulaient maintenir un poumon de verdure, ceux-ci étaient d'accord de densifier. Est-ce que cette lettre est venue après ? Où s'agit-il d'autres propriétaires ?

M. Nobs n'a pas entendu cela de la part de M. De Riva.

M. Guldemann, en tant que doyen du Conseil municipal est d'accord avec ces gens et il est contre l'implantation de bâtiments à cet endroit. C'est déjà un entonnoir et il y a déjà suffisamment de monde.

Mme Molinari rappelle quelques principes évoqués en commission car il était clair pour les commissaires que c'est une zone très intéressante d'un point de vue développement puisqu'elle est proche des transports publics. En même temps, nous souhaitons garantir un certain nombre d'éléments, en se référant à l'étude qui a été faite par la commune de Carouge et le canton de Genève. Celle-ci prévoyait pour cette zone un certain nombre de critères, et notamment le fait que les bâtiments ne devraient pas dépasser la cime des arbres. Il y en a d'autres, comme la distance par rapport à la forêt avec un maximum de 20 mètres, contrairement au 30 mètres qui sont dans les règles en vigueur. C'est pour cela que, finalement, une majorité de la commission s'était exprimée pour un renforcement de la densité de cette zone en gardant un certain nombre de critères qui ont été mentionnés tout à l'heure par la Présidente. La question du trafic nous inquiétait et elle doit être intégrée aux discussions en fonction du P.L.Q. qui va venir.

M. Prod'hom explique qu'il est favorable à la zone 3. Il pense que ce qui est plus important et qui a été dit est que le P.L.Q doit être sous contrôle puisque c'est lui qui fixera les hauteurs, les accès, les affectations et avec la zone 3, nous avons un peu plus de marge de manœuvre. Il est possible que dans 20 ans, il sera difficile de déclasser des zones et nous ouvrons une possibilité qui sera, par la suite utilisable. M. De Riva a évoqué l'éventualité de vendre à la commune de Carouge pour la fondation H.L.M la parcelle de l'Etat où se trouve le centre temporaire de détention. Cet élément nous donnerait la possibilité d'avoir du poids dans ce P.L.Q.

Mme Stebler explique que M. De Riva a démontré la nécessité de la densification de ce secteur en expliquant qu'à Carouge, à part le PAV, il n'y a plus beaucoup d'endroits pour construire. Il a également fait remarquer qu'il n'y a pas seulement des frontaliers Français mais beaucoup de Suisses qui vont habiter en France voisine. Ceux-ci génèrent aussi du trafic et de la pollution. Cela serait une chance d'avoir ce terrain et bâtir en zone 4 tout en respectant le paysage et permettre aux habitants de vivre et travailler sur place. La zone 4a maintient les paysages et les bâtiments tandis qu'en zone 3, il y aurait moins de contrôle et cela serait plus dense. La majorité des commissaires s'est ralliée à ces éléments en voulant garder ce poumon vert, densifier mais ne pas faire n'importe quoi. Elle invite les membres à soutenir ce qui a été décidé en commission.

M. Montessuit rejoint les propos de Mme Stebler dans le sens où, contrairement à M. Prod'hom, il pense qu'il est nécessaire de soutenir le projet de zone 4a car il protège ce qui peut l'être et ne laisse pas la porte ouverte à faire quelque chose de différent et monstrueux en zone 3 comme le craignaient les riverains. La zone 3 irait au-delà des demandes initiales des propriétaires. Si, dans quelques années, la situation devait changer et qu'il serait décidé d'entrer dans une urbanisation plus dense de ce quartier, il serait toujours temps de revenir avec un déclassement et passer de zone 4a en zone 3. Nous avons une confiance très relative aux promesses de l'Etat sur le fait ne pas dépasser la cime des arbres et respecter la forêt et il milite en faveur du projet actuel.

M Vout monte souvent le chemin de Pinchat et il est étonné des grand bâtiments se trouvant sur la droite et il se demande comment nous allons faire pour faire sortir les gens qui y habitent puisque le soir il est presque impossible de descendre le chemin de pinchat en raison de la circulation. Il aimerait qu'on réfléchisse avant de construire de grands immeubles dans cette zone.

La Présidente propose de passer au vote, donc de voter la proposition du Conseil administratif avec le préavis de la commission ad hoc Carouge Sud qui comprenait les indications suivantes :

De mettre la pression sur les TPG

De poser des conditions, soit :

Maintenir les gabarits au dessous des arbres

Maintenir des servitudes

Respecter l'étude faite sur la forêt (20mètres)

Maintenir la zone 4a, densité maximum de 0,7

La proposition est approuvée par 19 oui et 7 non.

Vu le projet de loi et l'exposé des motifs, ainsi que le plan N° 29'741-544 dressés par le département chargé de l'aménagement du territoire modifiant les limites de zones sur le territoire de la Commune de Carouge (création d'une zone de développement 3 et d'une zone de bois et forêts) en bordure du chemin de Pinchat, au lieu-dit "Les Moraines" ;

vu le déclassement des parcelles situées actuellement en mains privées et zone 5 (villas), la parcelle N° 534 et pour partie les parcelles N° 2050, feuille cadastrale 24, N° 1513, feuille

cadastrale 25, ainsi que pour partie les parcelles propriété de l'Etat de Genève N° 539, feuille cadastrale 25 et N° 533, feuille cadastrale 23, le domaine public communal, soit les parcelles N° 2750 et pour partie les parcelles N° 2751 et N° 2790. La superficie totale proposée au déclassement avoisine les 21'500 m² ;

vu la fiche de mesure N° 1 du Plan directeur communal, adopté par le Conseil municipal de la Ville de Carouge le 25 juin 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 14 septembre 2009, préconisant le maintien de la zone 5 (villas) sur laquelle est mentionnée qu'une densification de certains secteurs est envisageable dans la mesure où les qualités paysagères et urbaines sont garanties ;

vu les demandes croissantes de densification de la zone 5 (villas) constatées à Carouge, telles que l'augmentation de l'indice d'utilisation du sol de 0,2 à 0,44 ou le déclassement de la zone 5 (villas) en zone de développement ;

vu l'argumentaire pour un déclassement en zone de développement 4A accompagnant la demande de renseignement DR 18113, parcelle N° 2050, (propriété GRASSET/SCHNYDER), d'une surface de terrain de 13'867m², sise chemin de Pinchat N° 5 ;

qu'en vertu de l'article 11A, alinéas 2 et 3 de la Loi d'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT – L 1 30), tout terrain situé en zone villas, peu ou non bâti et d'une surface de plus de 5'000 m², doit faire l'objet d'un examen en vue d'évaluer l'intérêt d'une densification par un changement de zone ;

vu la délibération 115-2009 votée par le Conseil municipal engageant une étude conjointe avec l'Etat de Genève, s'intitulant "étude pour une stratégie d'aménagement de Carouge Sud (Pinchat, Battelle, Grange-Collomb)", confiée aux Bureaux mandataires URBA-PLAN/RGR/GREN, qui vise à évaluer l'intérêt d'éventuelles densifications et d'en fixer les conditions ;

vu les conclusions de l'étude susmentionnée ;

vu la délibération 94A-2009 (DP 18181) relative à la parcelle N° 534 (propriété DELESSERT), sise chemin de Pinchat N° 3, pour laquelle le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à l'augmentation de l'indice d'utilisation du sol à 0,44 et qui fait partie intégrante du déclassement proposé par le présent projet de loi en vue d'atteindre les objectifs de constructions de logements définis par le Conseil d'Etat ;

vu l'enquête publique N° 1'690 relative au projet de modification des limites de zones N° 29'741-544 établie le 19 mai 2009 par le département chargé de l'aménagement du territoire ;

vu l'affichage du dossier effectué du 3 mai au 2 juin 2010 à la Mairie de Carouge et au département du territoire ;

vu les observations parvenues au département du territoire pendant la mise à l'enquête publique ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal par 19 oui et 7 non

D É C I D E

1. De préavisier favorablement le principe d'un déclassement de la zone 5 (villas) du périmètre considéré, en zone de développement.
 2. De préavisier défavorablement le projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Commune de Carouge (création d'une zone de développement 3 et d'une zone de bois et forêts) en bordure du chemin de Pinchat, au lieu-dit "Les Moraines" - plan N° 29'741-544.
 3. De préavisier favorablement le déclassement de cette partie du périmètre en zone de développement 4A avec des gabarits limités à 15 mètres de hauteur (aucune dérogation ne sera accordée à ces gabarits) et avec un indice d'utilisation du sol maximal variant de 0,5 à 0,7 et ce, afin de maintenir les qualités paysagère de l'ensemble de ce secteur.
 4. De maintenir les gabarits au dessous des arbres
 5. De maintenir des servitudes
 6. De respecter l'étude faite sur la forêt (20mètres)
 7. De maintenir la zone 4a, densité maximum de 0,7
6. **PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN VUE DU REMPLACEMENT ET DE L'ACQUISITION DE VEHICULES POUR LE SERVICE TRAVAUX, VOIRIE ET ENVIRONNEMENT 155-2010 R**

Ce projet a été pris en considération le 11 novembre 2010. La commission des travaux s'est réunie le 25 novembre 2010 et a préavisé positivement cette proposition à l'unanimité.

Le rapport a été rédigé par Mme Vaucher.

Mme Vaucher n'a rien à ajouter à son rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Juget souhaite savoir ce que nous allons faire des anciens véhicules, où ils vont aller, à qui ont va les donner ?

M. Aebi répond que c'est dans le rapport et il y a une reprise par les fournisseurs.

M. Montessuit explique qu'au vu du contenu et de la durée de la commission, il constate qu'il n'était pas nécessaire de convoquer une commission des travaux pour une question aussi évidente et il invite, pour la prochaine fois, les Conseillers municipaux à réfléchir à deux fois avant de convoquer une commission.

La Présidente passe au vote.

Le projet est accepté à l'unanimité.

A) REMPLACEMENT D'UN VEHICULE DE TRACTION TOUT-TERRAIN

Vu le nombre grandissant d'objets à remorquer de type nacelle, pelle du cimetière, remorques diverses et véhicules en panne ;

vu la nécessité pour le service travaux, voirie et environnement (ci-après TVE) d'être doté d'un véhicule 4x4, notamment pour le déneigement des routes à forte pente ;

vu la nécessité de remplacer le véhicule de traction tout-terrain Mercedes Puch (A12) datant de 1989 et totalisant 147'449 km ;

vu la proposition de remplacer ce véhicule par l'achat d'un véhicule de traction tout-terrain LAND ROVER DEFENDER 110 2.4 Td4 DCPU pour un montant total de CHF 100'000.-- ;

vu le plan des investissements prévoyant ce remplacement et cette acquisition pour le prix de CHF 110'000.-- ;

B) REMPLACEMENT D'UNE ARROSEUSE PAR UN VEHICULE PORTE-OUTILS POLYVALENT

Vu les diverses tâches que doit assurer le service TVE, telles que le lavage des routes, l'arrosage des bacs à fleurs, le traitement des pelouses, le déneigement et le salage de la voie publique ;

vu la nécessité d'acquérir un véhicule polyvalent dont le gabarit est adapté à son territoire et utile à l'ensemble des secteurs ;

vu la nécessité de remplacer l'arroseuse / déneigeuse PONY BOSCHUNG (V20) datant de 1988 et totalisant 5'587 heures de service ;

vu la proposition de remplacer ce véhicule par l'achat d'un véhicule polyvalent porte-outils MEILI VM3500 H45 de fabrication suisse pour un montant total de CHF 225'000.-- ;

vu l'acquisition l'an passé par le service TVE d'un véhicule similaire dont le gabarit et la grande polyvalence ont été testés et avérés ;

vu le plan des investissements prévoyant ce remplacement et cette acquisition pour le prix de CHF 250'000.-- ;

C) REMPLACEMENT D'UNE CAMIONNETTE PONT PLAT PAR UNE CAMIONNETTE MULTI-BENNES

Vu la nécessité pour le secteur des espaces verts du service TVE de se doter d'un outil de travail moderne, performant et polyvalent, à l'instar de nombreuses autres communes genevoises ;

vu la possibilité donnée par le système polybenne d'utiliser ce nouveau véhicule simultanément par plusieurs équipes de travail ;

vu la nécessité de remplacer la camionnette pont plat Mercedes Sprinter 310D (J11) datant de 1992 et totalisant 109'394 km ;

vu la proposition de remplacer ce véhicule par l'achat d'une camionnette NISSAN CABSTAR 35.11 PRO équipée du système polybenne, de deux bennes en acier et d'une benne en aluminium pour un montant total de CHF 88'000.-- ;

vu le plan des investissements prévoyant ce remplacement et cette acquisition pour le prix de CHF 80'000.-- ;

D) ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE A PONT BASCULANT

Vu l'accroissement et la diversité des tâches assumées par les ateliers du service TVE et qu'actuellement, un seul véhicule est à partager entre l'atelier de maçonnerie et celui de la menuiserie ;

vu la nécessité de doter l'équipe de maçons d'un véhicule qui soit adapté à leurs activités, de sorte qu'ils aient la possibilité de pouvoir "benner" sur trois côtés des matériaux lourds, tels que sable, gravier, ciment et tapis bitumineux ;

vu la proposition d'acquérir une camionnette à pont basculant pour un montant de CHF 51'000.-- ;

vu le plan des investissements prévoyant cette acquisition pour le prix de CHF 70'000.-- ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 464'000.--, destiné à l'acquisition d'un véhicule de traction tout-terrain, d'un véhicule porte-outils polyvalent, d'une camionnette multi-bennes et d'une camionnette à pont basculant.*
2. *De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Carouge, dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2012 sous rubrique 62.331, soit CHF 276'000.-- pour le véhicule porte-outils polyvalent et la camionnette à pont basculant et sous rubrique 33.331, soit CHF 188'000.-- pour le véhicule de traction tout-terrain et la camionnette multi-bennes.*

7. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR L'ADAPTATION ET LA MISE EN CONFORMITE DES LOCAUX DU "SERVICE DU FEU", SIS AU 92 ROUTE DU VAL D'ARVE 163-2010 P

M. Nobs explique que cette délibération vise à l'adaptation et la mise en conformité des locaux du service du feu et des sauveteurs auxiliaires qui sont actuellement installés au 92, route du Val d'Arve. En relation avec l'application du système pompier 21 en vigueur depuis le mois de juin 2007 ainsi que la progression du cahier des charges et l'évolution du type d'intervention de notre compagnie des sapeurs pompiers carougeois et sur leur demande, nous avons engagé une petite étude pour voir ce qui est possible de réaliser dans le cadre des locaux existants. Aujourd'hui, pour ces aménagements, nous vous demandons un crédit de CHF 239'000.--, CHF 203'200.— sont destinés à des travaux de constructions et CHF 35'800.— pour des équipements d'exploitation et du mobilier. Il est joint à la délibération un plan explicatif des travaux engagés dans les sous-sols du bâtiment et un récapitulatif des coûts détaillés pour arriver au montant évoqué de CHF 239'000.--.

La Présidente passe à la prise en considération.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des travaux sur place.

M. Vout demande la discussion immédiate et qu'on alloue cette somme à nos pompiers qui en ont vraiment besoin.

La discussion immédiate est acceptée par 19 oui et 8 non.

La Présidente ouvre la discussion immédiate.

M. Vout a été regardé les travaux qui vont se faire et il pense qu'il faut fermer ces locaux qui ne sont pas adéquates. Il faut faire quelque chose le plus rapidement possible parce que ce sont des hommes qui font bien leur travail. Il ne faut pas attendre des années et aller de l'avant.

M. Schmutz découvre le projet et ne comprend pas qu'on installe des conteneurs. Est-ce que ce n'est pas une construction à l'intérieur des bâtiments ?

M. Nobs répond que les conteneurs sont prévus pour créer un local de débriefing. C'est demandé dans le cadre du projet pompier 21 pour que lorsque que les pompiers rentrent d'une intervention où ils ont dû faire face à des situations délicates, ils puissent tout de suite être entendus dans ce local pour éviter des problèmes psychologiques. L'idée des conteneurs vient d'une proposition du T.V.E. Nous aurions pu créer une salle à l'intérieur de ces locaux mais nous avons pensé qu'il était plus judicieux de procéder par l'acquisition de conteneurs durant le temps nécessaire à la construction de la nouvelle caserne de la maison Baylon. Ensuite, nous pourrons les récupérer et les utiliser pour d'autres choses.

M. Juget demande où est ce que nous en sommes avec la maison Baylon puisqu'elle devrait être faite depuis longtemps ?

M. Nobs répond que le projet avance. Une présentation a été faite au Conseil administratif il y a quelques jours et des modifications doivent être encore apportées, non pas sur la partie qui concerne la Ville de Carouge mais celle appartenant aux caisses de pension CIA et CEH. Le souhait est d'augmenter le nombre de logements pour améliorer la rentabilité du projet de construction. Nous sommes dans cette phase et le projet sera soumis en commission de l'urbanisme ou des travaux lorsque nous aurons pu régler les derniers détails de ce projet avec les caisses de pension.

M. Juget demande quand est-ce que la construction commencera ?

M. Nobs répond que la procédure d'autorisation de construire devrait être déposée durant l'été 2011. Nous avançons avec le projet de la maison Baylon dans le même rythme que le projet de déclassement de zone du secteur Praille-Acacias-Vernet parce que nous serons obligé de procéder à un déclassement de zone ponctuel si le Grand Conseil ne vote pas le déclassement en zone 2 de développement sur ce secteur avant l'autorisation de construire. Nous sommes tributaire de l'avancement du projet du PAV. Toutefois, nous tenons impérativement à cette construction, c'est un beau projet qui est exemplaire pour l'avenir de ce périmètre puisqu'il sera mixte entre des activités publiques et des appartements, ceci d'autant plus que tout le monde est au courant du problème de la pénurie de logements à Genève. Plus de 100 logements seront mis à disposition des citoyennes et citoyens genevois, donc, il est intéressant d'attendre et procéder de la meilleure façon possible pour la réalisation de ce projet.

Mme Stebler demande si le réaménagement de ces locaux est en lien avec les futurs travaux du CEVA.

M. Nobs répond que c'est une zone qui n'est pas concernée par la problématique du CEVA.

M. Paparou ne voit pas le prix des conteneurs.

M. Nobs répond qu'ils représentent la somme de CHF 20'000.--, il y a également CHF 1'950.— de livraison et CHF 1'400.— de montage.

M. Paparou demande si la commune a besoin d'acheter ces conteneurs. Pouvons-nous les louer ?

M. Nobs répond que la location est plus chère que l'achat.

M. Juget demande si les conteneurs serviront encore pour les pompiers après les travaux ?

M. Nobs répond qu'ils seront à disposition des futurs projets pour Carouge.

La Présidente passe au vote

Le projet est accepté à l'unanimité.

Vu l'aménagement initial des locaux du "Service du Feu" dans le bâtiment Travaux, Voirie et Environnement, Sapeurs-pompiers et Sauveteurs auxiliaires, sis au 92, route du Val-d'Arve, selon le cahier des charges défini lors de sa réalisation en 2000 ;

vu l'application du système "POMPIERS XXI" depuis le mois de juin 2007, avec la progression du cahier des charges et l'évolution du type d'intervention de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Carouge ;

considérant que les surfaces des locaux disponibles actuellement, ainsi que leur disposition, ne permettent pas d'appliquer les règles d'intervention imposées par le système "POMPIERS XXI" ;

vu, en conséquence, la décision du Conseil administratif de confirmer ce mandat de réalisation au Bureau d'architectes P.A.C. Sàrl ;

vu la récapitulation du montant des travaux, établie par le Bureau d'architectes P.A.C. Sàrl, avec pour objectif, selon plans ci-joints, la mise à disposition de ces locaux pour le mois d'avril 2011 ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité

D É C I D E

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 239'000.-- soit : CHF 203'200.-- destinés aux travaux de construction et CHF 35'800.-- pour les équipements d'exploitation et le mobilier.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir le montant de CHF 239'000.-- de la manière suivante :*
 - *CHF 203'200.-- au moyen de 10 annuités, dès 2012 sous rubrique 08.331.*

- CHF 35'800.-- au moyen de 8 annuités, dès 2012 sous rubrique 08.331.

8. PROJETS DE DELIBERATIONS

Il n'y en a pas

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Proposition individuelle de Mme Wermeille :

Le secrétaire la lit :

Proposition individuelle de Mme F. Wermeille, 16.12.2010

L'Alternative a voté le mois dernier le budget 2011 comprenant la création d'un poste à 50% de coordinateur d'actions envers les aînés.

Dans le cadre de ce nouveau poste, je ferai ce soir plusieurs suggestions d'actions.

Tout d'abord, je trouverais opportun d'organiser à l'intention des seniors un cours d'aquagym à la piscine de la Fontenette. De nombreux aînés prennent soin de leur santé en se rendant régulièrement à la piscine communale. Carouge pourrait leur offrir une activité sportive de saison qui soutiendrait leurs efforts dans un cadre qu'ils apprécient.

Il me semblerait également important, vu la crise actuelle du logement, d'encourager l'application du principe du taux d'occupation. Après le départ des enfants, parfois le décès d'un conjoint, des appartements sont sous-occupés alors que des familles s'entassent dans des logements exigus. Il n'est jamais facile de changer de cadre de vie et plus l'âge avance et plus cela se vérifie pour toutes sortes de raisons. L'une d'entre elles est certainement les démarches fastidieuses à mener pour trouver un lieu de vie mieux adapté à l'actualité. Une autre raison est vraisemblablement l'angoisse même des préparatifs du déménagement. Comment envisager l'empaquetage, les nettoyages et autres aléas lorsque les forces sont réduites ou manquent ?

La commune pourrait encourager et soutenir ces démarches en proposant un concept facilitant les échanges ou les changements d'appartements. Elle pourrait également appuyer les efforts de la Fondation HLM allant dans ce sens.

Autre problématique lorsque faire ses courses représente un véritable défi. Cette activité, banale pour les bien-portants, se transforme en casse-tête pour ceux qui marchent moins bien, se fatiguent plus vite. La présence systématique de sièges en suffisance à l'entrée et l'intérieur des commerces rassurerait et permettrait à un plus grand nombre d'aînés d'effectuer les commissions plus sereinement tout en maintenant les liens avec les voisins et le quartier.

Dans le même ordre d'idée, Caddie Service pourrait-il proposer un tarif préférentiel aux seniors par le biais d'une subvention communale accrue ?

Et pour terminer, pour ce soir, le futur coordinateur d'actions envers les aînés pourrait-il s'inspirer de ce qui se pratique notamment dans le Jura bernois où, sous l'égide de la Fondation transport-handicap, le Groupement d'Action Sociale du Jura bernois met à disposition un service de Taxi-Handicap. Grâce à l'obtention d'une carte de légitimation, les personnes en âge AVS ou au bénéfice de l'AI disposent ainsi d'un service de taxi à tarif préférentiel.

Françoise Wermeille

10. MOTIONS

1) **Pour un aménagement de la zone à 20km/h adapté aux aveugles et aux malvoyants R**

Cette motion a été prise en considération le 16 septembre 2010 et renvoyée en commission des travaux. Celle-ci s'est réunie le 25 novembre 2010 et le rapport a été établi par Mme Vaucher.

Au terme de ce rapport, les commissaires proposent un renvoi au Conseil administratif afin qu'il fasse bon usage des recommandations faites par l'association qui avait été reçue.

Mme Vaucher n'a rien à ajouter à son rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Juget demande le coût global de l'intervention.

M. Nobs répond que l'étude n'est pas encore faite.

Mme Stebler se demande pourquoi les responsables architectes et urbanistes ne pensent pas à ce type d'éléments lorsqu'on soumet un projet architectural de cette sorte. Elle trouve étonnant de devoir revenir après coup pour faire des modifications. Elle pensait qu'il existait une nouvelle loi qui prenait en compte ces nouvelles données.

M. Nobs explique que c'est une question pour les mandataires. Ils se sont occupés de l'étude et de la réalisation de cette zone avec les services concernés. Il rappelle que l'examen de ce dossier et les décisions y relatives ont été faites dans les diverses commissions. Ce sont des zones où nous devons apprendre à vivre à l'intérieur et modifier ce qui doit l'être, les aménager pour qu'elles correspondent le mieux possible à l'usage qui doit en être fait par les citoyennes et citoyens. Ces projets doivent évoluer et le Conseil administratif est très sensible à la problématique des personnes malvoyantes où handicapées et nous allons tout mettre en œuvre pour qu'elles puissent déambuler de façon normale à l'intérieur de ce périmètre.

Mme Stebler n'est pas satisfaite de cette réponse car elle pense qu'il peut y avoir une responsabilité des mandataires.

M. Nobs en prend note et fera part de la problématique soulevée par Mme Stebler aux mandataires de la Ville de Carouge qui ont été en charge de ce dossier.

M. Gevisier demande en quoi consistent ces modifications ?

M. Nobs répond que toutes les indications concernant ce qui devrait être aménagé se trouvent dans le rapport de la commission.

La Présidente fait remarquer qu'à la lecture du rapport de la commission des travaux à laquelle l'association handicap architecture urbanisme a participé, il est mentionné une série d'aménagements qui pourraient être fait. Elle suggère à M. Gevisier de le lire.

M. Guldemann pense que cette rue est loupée et que la seule solution consiste à remettre les trottoirs.

La Présidente passe au vote avec l'indication suivante :

Le PDC demande au Conseil administratif d'adapter le plus rapidement possible la zone 20km/h aux normes et directives en vigueur pour les aveugles et malvoyants avec les recommandations faite par l'association handicap architecture urbanisme.

La motion est approuvée par 25 oui et 1 abstention.

Pour un aménagement, de la zone 20 km/h, adapté aux aveugles et aux malvoyants

Considéran

- Sachant que le Canton de Genève compte 1500 personnes aveugles ou malvoyantes et qu'une centaine vit à Carouge.
- Sachant que les associations HAU (Handicap, Architecture, Urbanisme) et ABA (association pour le Bien des Aveugles et malvoyants) sont intervenues auprès des mandataires en charge des travaux de la zone 20km/h et que leurs remarques n'ont pas été prises en compte.
- Sachant que La Confédération Helvétique (normes SN 521 500/1988) demande que les zones piétonnes doivent être partout séparées des voies de circulation des véhicules par une différence de niveau ininterrompue de 30mm de hauteur au minimum.
- Sachant qu'aucun aménagement particulier n'a été prévu dans la zone 20 et qu'il existe des endroits à grands risques (sortie du parking de Sardaigne, carrefour rue du Collège – rue Jacques-Dalphin, place du Temple-rue Saint-Victor, où les croisements de rue ne sont pas indiqués au sol.
- Sachant que le cheminement d'un aveugle, dans une zone sans trottoir, est très difficile et qu'il faut qu'il puisse bénéficier d'un marquage directionnel détectable au sol.

Le PDC demande, au Conseil administratif, d'adapter, le plus rapidement possible, la zone 20 aux normes et directives en vigueur pour les aveugles et malvoyants avec les recommandations faite par l'association handicap architecture urbanisme.

Le PDC

2) Pour une vraie lutte contre le chômage à Carouge

M. Walder demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Le secrétaire la lit :

Pour une vraie lutte contre le chômage à Carouge

- Vu le taux de chômage très important à Genève (6,8%) et tout particulièrement à Carouge ;
- Vu l'augmentation du chômage de longue durée dans toutes les classe d'âge de la population ;
- Vu l'attractivité économique de Carouge ;
- Vu la nécessité de limiter les déplacements pendulaires et de favoriser la proximité entre le lieu de travail et lieu d'habitation ;
- Vu l'expérience réussie de la vielle de Vernier en matière de lutte contre le chômage lors de l'arrivée récente de l'entreprise Ikea. Pour rappel, au moins 50% des emplois offerts ont été réservés aux personnes sans emplois de la commune ;
- Vu que l'Etat de Genève alloue des Allocations Retour à l'Emploi (ARE) de l'ordre de 50% des salaires durant 12 à 24 mois pour les chômeurs en fin de droit ;

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

D'étudier la possibilité :

1. De réserver une partie des emplois créés ou renouvelés au sein de l'administration communale en priorité pour les chômeurs en fin de droits (idéalement : 10 à 20% des postes) ;

2. D'utiliser les économies réalisées grâce aux allocations de retour à l'emploi (ARE) versées par l'Etat afin de financer un service d'accompagnement des chômeurs et de démarches auprès des entreprises ;
3. De négocier avec toute nouvelle entreprise prévoyant de s'établir sur le territoire de la ville de Carouge pour qu'elle engage en priorité des habitants en recherche d'emploi en s'inspirant de l'expérience de la ville de Vernier avec l'arrivée d'Ikea ;
4. De renforcer les liens avec les entreprises sises sur le territoire de la commune, dont celles bénéficiant de mandats communaux, en les incitant à engager des personnes sans emploi, et particulièrement des habitants de Carouge ;
5. De coopérer avec l'Office Cantonal de l'Emploi pour mettre en place des actions complémentaires à celles entreprises au niveau cantonal afin d'accompagner les chômeurs de notre commune vers le retour en emploi.

Les Verts, AGT Le parti socialiste, les parti libéral, le parti radical, UDC

La Présidente passe à la prise en considération

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

M. Walder propose la discussion immédiate.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Papparou est étonné par une phrase concernant la préférence nationale carougeoise pour l'engagement avec des négociations avec les entreprises. Il trouve cela étonnant car si on est au chômage, que l'on soit de Carouge, du Grand-Lancy ou de Chêne-Bourg, il ne voit pas où est la problématique. Cette manière d'envisager la réinsertion du travail par la Commune dans laquelle on habite lui semble étrange. Au-delà des déplacements pendulaires, ça lui paraît suspect.

Mme Stebler rejoint ce qui vient d'être dit puisque c'est même en effraction avec la loi sur le chômage. En effet, chaque chômeuse et chômeur doit chercher un emploi dans toutes les communes et ce n'est pas un argument de dire : "tu n'es pas de Carouge". Il faut se baser sur les qualifications et si nous faisons cela, un chômeur peut nous attaquer en disant : pourquoi avec-vous préféré une personne habitant Carouge. Il faut faire attention car il y a beaucoup de personnes au chômage et la préférence locale est contraire à la loi sur le chômage.

M. Walder répond que les personnes ayant préparé cette motion ont pensé à cet élément, raison pour laquelle, dans le premier décide, il n'est pas noté de préférence carougeoise. Le but n'est pas de dédoubler ce qui se fait aujourd'hui à l'office cantonal de l'emploi, c'est-à-dire, l'encadrement des chômeurs au niveau Cantonal mais d'apporter un complément à cela et mettre en relation les habitants de Carouge avec des employeurs potentiels qui viendraient s'établir sur Carouge. Nous n'avons pas la prétention que Carouge se transforme en office cantonal de l'emploi. Il est marqué souvent dans la motion : "en priorité" ou "particulièrement" mais pas "exclusivement". Il est clair que cela sera ouvert à d'autres habitants, mais les pouvoirs municipaux doivent être mis en priorité au service des habitants de la commune et c'est ce qui a été voulu avec la délimitation du territoire. Il est question de rajouter la partie proximité au niveau de la recherche d'emploi comme cela s'est fait à Vernier. Ils n'ont pas exigé que soit engagé seulement des habitants de Vernier mais la commune a pris contact avec des Verniolans en recherche d'emploi pour les aider à se mettre en contact avec l'entreprise. C'est une démarche incitative mais non exclusive.

La Présidente passe au vote.

La motion est approuvée par 23 oui, 1 non et 2 abstentions.

3) Pour l'acquisition de terrains et de biens immobiliers à Carouge

M. Walder demande à ce qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Pour l'acquisition de terrains et de biens immobiliers à Carouge

- Vu la nécessité d'accroître le parc immobilier de la Ville de Carouge afin de pouvoir offrir les infrastructures indispensables à l'accompagnement de la croissance démographique carougeoise ;
- Vu le manque de terrains et de biens immobiliers disponibles sur le territoire de la commune ;
- Vu que le conseil municipal n'est informé d'une vente de terrain et de biens immobiliers qu'au moment où celle-ci a déjà été négociée avec les acheteurs ;
- Vu que le droit de préemption ne permet que de construire des logements sociaux, excluant de facto toute autre utilisation telle que crèche ou bâtiments administratifs ;
- Vu que l'usage du droit de préemption ne devrait se faire qu'en cas d'extrême nécessité ;
- Vu que, par respect et courtoisie pour les propriétaires, il semble normal de leur signifier à l'avance un éventuel intérêt de la commune pour leur parcelle, cela en amont d'un usage du droit de préemption ;
- Vu qu'il est régulièrement mis en avant par le Conseil administratif le manque de terrains disponibles et de biens immobiliers pour justifier l'impossibilité d'accéder à des demandes d'espaces ;

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

1. De contacter par écrit les différents propriétaires sis sur le territoire de la commune de Carouge en leur signifiant l'intérêt des autorités de la Ville pour l'acquisition de terrains et de biens immobiliers ;
2. De les encourager à entrer en discussion avec la ville de Carouge dans l'éventualité où ils souhaiteraient se séparer de leur bien immobilier ;
3. De faire part au Conseil municipal de l'intérêt éventuel de propriétaires pour la vente de leurs parcelles à la Ville de Carouge.

Les Verts, AGT, Le parti Libéral, le parti socialiste, le parti radical

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

M. Walder propose la discussion immédiate.

M. Gerster demande le renvoi en commission de l'urbanisme.

Le renvoi en commission de l'urbanisme est accepté par 22 oui, 3 non et 1 abstention.

La présidente ouvre le tour de pré-consultation :

Mme Stebler soutien cette motion et elle était déjà intervenue pour qu'un urbaniste à 50 ou 100% soit engagé pour s'occuper de l'acquisition de terrains et de biens immobiliers à Carouge et du PAV. Lors de la dernière séance publique aux forces motrices, les responsables du PAV ont expliqués les enjeux important de ce qui allait se passer dans les 2-3 ans à venir. Elle propose que lors des discussions en commission, une réflexion soit apportée plus loin que le territoire de carouge et qu'il soit écrit aux autres propriétaires du PAV afin de proposer des échanges, des ventes ou des mises en droit de superficie avec la commune. Il faut élargir cette demande au PAV avec un urbaniste à plein temps.

M. Baertschi pense qu'il ne faut pas avoir l'intention d'acquérir des terrains pour des équipements et des logements en tant qu'Etat fédéral ou cantonal car il existe un service de l'acquisition à l'Etat de Genève qui collabore souvent avec les communes dans des échanges et des remaniements foncier. Cela n'a pas de sens de créer un service des acquisitions municipales. Il faudrait clarifier le fonctionnement du tout depuis le départ et trouver des formules. On voit dans certaines zones, notamment avec la fondation du Vieux-Carouge qu'il y a une volonté d'acquérir des terrains et le marché foncier est parfois tellement haut que ce n'est pas à la commune de prendre n'importe quoi. Une réflexion s'impose de façon ordonnée.

M. Walder rappelle aux commissaires que l'esprit de cette motion consiste à anticiper sans attendre qu'une vente nous soit soumise pour qu'ensuite nous devions nous prononcer pour un droit de préemption. Il trouve dérangeant le fait de casser un acte alors que les propriétaires ont déjà pris langue avec les nouveaux acheteurs et fait toutes les démarches. L'idée est d'être proactif dans ce domaine et pouvoir acquérir des terrains même si, à court ou moyen termes, nous ne savons pas ce que nous allons en faire. Pour exemple, la zone de Pinchat va se développer où il y a des zones villas et rien n'empêche la ville de Carouge d'acquérir l'un ou l'autre des terrains afin de pouvoir être partie prenante dans les projets qui vont se réaliser. Si aujourd'hui, la commune n'a rien à dire dans des projets comme la Tambourine c'est parce qu'elle n'a jamais été propriétaire de ces terrains. Le but n'est pas d'acquérir seulement des terrains où il y a des projets à court termes mais aussi pour anticiper.

M. Richard demande à ce que les commissaires se rappellent exactement ce qui s'est passé lors des trois dernières tentatives d'utilisation du droit de préemption. Pour rappel, si celui-ci a échoué c'est parce qu'il est perçu comme une expropriation et c'est très désagréable tant pour l'acheteur institutionnel que pour les autres. La vraie problématique est celle de construire du logement social et, à nos yeux, il faut être proactif. La Commune peut, pendant un certain temps acheter un terrain et ne pas immédiatement introduire le prix de celui-ci dans un montage financier pour permettre aux fondations de construire en différé par rapport au coût du terrain. Ensuite, lorsque l'immeuble est rentable, elle reverse une partie de ce qu'elle aurait dû payer à l'époque comme cela a été le cas avec la fondation HLM.

M. Maulini rebondit sur ce qui vient d'être dit parce qu'en son sens, il s'agit d'une confusion. Acquérir des terrains c'est une chose mais nous avons appris aujourd'hui que dans le territoire du PAV, l'Etat vient d'acquérir des terrains appartenant à la FTI. Il pense qu'il serait intéressant que nous soyons acquéreur des droit de superficie parce que mettre de l'argent pour acheter des terrains qui appartiennent déjà à la communauté lui semble se ruiner pour pas grand-chose. Par contre, utiliser le droit de superficie possible sur des terrains déjà propriété institutionnelle lui semble plus intéressant. Nous avons reçu M. Balestra en commission de l'urbanisme. Celui-ci représentait des propriétaires et des superficiaires et il serait intéressant de discuter avec lui ou ceux qu'il représente pour savoir si des projets de logements sont prévus. Nous pourrions négocier la reprise d'un droit superficie puisqu'ils nous ont expliqué les avoir encore pour 60 ans et qu'ils sont prêts à négocier. Réfléchissons à cette démarche, non pas dans l'idée d'acquérir des terrains mais de les utiliser. C'est une nuance importante auquel il faudra parler lors de la commission de l'urbanisme. Acquérir ne veut pas forcément dire acquérir du terrain mais la disponibilité de celui-ci.

La Présidente rappelle que nous sommes dans un tour de pré-consultation et que dans la teneur au sens strict du règlement, la pré-consultation ne signifie pas forcément recommandation. Toutefois, il y a une différence entre la pré-consultation et la discussion immédiate qui implique une discussion sur le fond.

M. Nobs précise qu'il ne s'agit pas d'une vente par la fondation des terrains industriels à l'Etat de Genève mais d'un transfert de bilan à bilan. Les terrains qui appartenaient à la fondation industrielle étaient propriété de l'Etat. Celui-ci a doté, il y a 50 ans, la fondation industrielle de ces terrains, celle-ci a fait des droits de superficie et aujourd'hui, l'Etat, pour pouvoir mettre en œuvre le projet du PAV a souhaité que la FTI transfère de son bilan au bilan de l'Etat les ter-

rains qui relèvent de la propriété publique dans le secteur du PAV. Ce n'est pas un transfert monétaire mais une opération de Bilan.

M. Gerster demande qu'on instruisse les commissaires sur la situation de l'administration communale, c'est-à-dire, ce qu'elle a déjà étudié, un rappel des différentes zones et les besoins communaux. Il faut que nous ayons une image de ce que nous aurions besoin et pourrions faire parce que, même si la fondation HLM est démarchée, elle ne peut pas toujours aller de l'avant pour des questions de financement. Qu'elle est la réactivité de la commune par rapport à certains financements, les délais, etc. ?

4) Caméras thermographiques portables

M. Montessuit demande à ce qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Caméras thermographiques portables

- *Considérant l'intérêt de particuliers, tant propriétaires que locataires, d'identifier facilement et à moindres coût les défauts thermiques de leur habitation ;*
- *Considérant que nombre d'actions d'isolation simples sont réalisables à très court terme par des particuliers sur la base de connaissance du problème,*
- *Considérant qu'il existe sur le marché des caméras thermiques portables dévolues à cet effet et d'usage quasi "grand public" ;*
- *Considérant que l'acquisition par un particulier d'une telle caméra n'est pas raisonnable en terme d'investissement d'usage unique, ni en terme d'écologie d'emploi de matériel technologique ;*
- *Considérant que la location d'un tel matériel s'adresse plus particulièrement à une clientèle professionnelle et n'est pas incitative ;*
- *Considérant que les thermographies aériennes ou générales s'entendent plus dans l'idée de rénovations de grand envergure et à moyen terme et sont de ce fait complémentaires à l'usage de caméras portables à usage individuel ;*
- *Considérant que la volonté de la Commune de Carouge d'inciter et de favoriser les approches multiples et volontaires d'assainissement des bâtiments ;*
- *Considérant des expériences similaires entreprises avec succès dans des communes de France ;*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

- *A se porter acquéreur d'une panoplie de caméras thermiques portatives et des éventuels logiciels d'analyse qui vont avec ;*
- *A mettre à disposition des carougeois ces caméras en simple prêt avec une explication formative ;*
- *A étudier la combinaison du prêt de ces caméras avec les mesures incitatives de bilan thermiques prévues dans le concept agenda 21*

Les Verts

La prise en considération est acceptée par 13 oui, 11 non et 1 abstention.

M. Montessuit propose le renvoi en commission de l'environnement

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Montessuit explique que l'objet de cette motion est simple puisqu'il est demandé que la commune se porte acquéreur d'une panoplie (cela peut être 2) de caméras pour que les gens puissent les emprunter de façon simple. Des expériences ont été faites, notamment dans le nord de la France, à satisfaction des communes et des employés car c'est un moyen simple, rapide et efficace d'identifier des petits problèmes d'étanchéité dans des logements

et pouvoir y remédier à moindre coût. Il serait intéressant qu'il soit présenté en commission les différents types de caméras qu'on peut trouver sur le marché et la façon de les utiliser.

5) Pour un proxibus réservé à nos aînés

M. Barthassat demande à ce qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Pour un proxibus réservé à nos aînés

Considérants :

Que nos aînés, à cause de l'accroissement de leur espérance de vie, ont de plus en plus de peine à se déplacer par leurs propres moyens.

Qu'ils doivent en majorité renoncer à leurs voitures.

Qu'ils ne peuvent plus, ou alors avec risques, prendre des transports en commun.

Que les taxis ne sont souvent pas adaptés à leurs handicaps et que leurs tarifs sont trop élevés.

Qu'ils doivent donc compter sur leurs proches ou leurs voisins pour pouvoir se rendre à leurs rendez-vous.

Le PDC invite, le Conseil administratif, à étudier la mise en place d'un moyen de transport, type "proxibus", réservé à nos aînés.

Le PDC

La prise en considération est refusée par 11 oui 14 non et 1 abstention.

6) Les souffleuses soufflent trop

Mme Stebler demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Le secrétaire la lit :

Les souffleuses soufflent trop fort...

- Sachant que 60% des personnes interrogées considèrent qu'elles sont exposées à un bruit excessif, soit sur leur lieu de travail, soit à leur domicile.
- Sachant que les activités de courte durée, nettoyages de rues, entretien des espaces verts, les souffleuses à feuilles mortes font l'objet de nombreuses plaintes des habitants auprès de l'administration.
- Sachant qu'en 1963 déjà, la commission d'experts du Conseil Fédéral proposait que les engins mobiles motorisés, comme les tondeuses à gazon, soient munis d'un dispositif d'échappement silencieux.
- Sachant qu'en 2000, relayant la volonté populaire, le Grand Conseil a accepté une motion invitant à tout mettre en œuvre pour limiter, voir interdire l'utilisation de souffleuses à feuilles par les activités publiques et privées.
- Sachant qu'une consultation auprès des communes ayant été faite : la décision fut prise d'autoriser les souffleuses à feuilles du 1^{er} octobre au 31 janvier.
- Sachant que depuis 10 ans rien de nouveau n'a été proposé.

- Sachant que le but principal de cette demande n'est pas d'entraver ou de compliquer le travail de la voirie, mais de diminuer les effets sonores et polluants des souffleuses.

Le CM demande au CA :

- **D'étudier une alternative aux souffleuses**
- **D'en limiter leur utilisation**
- **De remplacer les plus bruyantes et les plus polluantes**
- **De faire savoir aux Régies Publiques et privées les décisions prises par le CA**

Et dans un contexte de vie actuelle déjà saturée de nuisances sonores, de concilier l'intérêt des usagers avec celui des riverains qui ont bien besoin d'une certaine tranquillité.

A.G.T, Les Verts, le parti socialiste, D. Prod'hom (hors parti)

La prise en considération est acceptée par 15 oui, 11 non.

Mme Stebler propose la discussion immédiate.

M. Gerster propose la commission de l'environnement.

Le renvoi en commission de l'environnement est accepté par 17 oui, 6 non et 3 abstentions.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation

Mme Stebler pense qu'il serait intéressant que la commission soit informée sur les communes et villes importantes qui ont renoncé à ces souffleuses, notamment en raison de problèmes de santé publique puisque certaines personnes et enfants sont allergiques à cette poussière qui reste quelques secondes dans l'air. Pour exemple, la ville de Paris y a renoncé sans engager des centaines de nettoyeurs et la Californie en a fait de même. M. Maudet est intervenu cet automne en raison de nombreuses plaintes et serait judicieux de recenser les souffleuses trop bruyantes qui sont âgées et pourraient être remplacées par de nouvelles plus silencieuses et voir comment ont procédé les autres communes qui y ont renoncé. Ce sont des bruits assourdissants et horripilants, on en discute depuis longtemps et par rapport à l'agenda 21 et au développement durable il serait intéressant d'en discuter.

M. Gevisier aimerait savoir comment remplacer les souffleuses ? Allons-nous retourner au balai et au râteau ?

M. Gerster pose la même question et demande si le chef jardinier de la commune pourrait venir expliquer les dates où il est possible d'utiliser les souffleuses et est-ce que la suppression de celles-ci a déjà été envisagée ?

Il faudrait aussi que nous soyons renseignés sur la norme SUVA.

7) TSHM

M. Schmutz demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour

Le secrétaire la lit :

Considéran

- Vu l'arrivée des jours plus rigoureux qui mènent les jeunes à se regrouper dans les halls d'immeubles.

- Vu le nombre grandissant de familles étant en difficulté de communication avec leurs enfants.
- Vu notre méconnaissance de la mission des TSHM dans la commune carougeoise.
- Vu le manque d'information que nous avons sur leurs possibilités d'actions.
- Vu que nous ne connaissons pas d'une façon précise leurs horaires de présence.
- Vu que nous ne connaissons par leur mode de fonctionnement en relation avec les institutions tel que le SPMI (service de protection des mineurs).

L'entente demande au Conseil administratif de présenter un bilan de leurs actions dans Carouge depuis leur apparition et de savoir leurs objectifs à plus ou moins long termes. Ainsi qu'une présentation des tâches et moyen d'action que peuvent avoir les TSHM.

Le parti radical, le parti libéral, le pdc, l'udc

La prise en considération est acceptée par 14 oui, 9 non et 3 absentions.

M. Voignier demande un renvoi en commission sociale.

Mme Budry est étonnée du libellé de cette motion : l'entente demande. En fait, nous n'avons pas été du tout consulté pour une motion qui pourrait être intéressante puisqu'elle demande que les travailleurs sociaux hors murs expliquent leur travail. En effet, il y a une méconnaissance mais elle ne se sent pas appelée à soutenir cette motion qui est bizarre.

M. Papparou s'étonne que l'on soit saisi de cette demande car cela supplée au travail du Conseil administratif car c'est à lui de savoir, lorsqu'il engage des employés, à quoi ils servent. Est-ce que c'est le rôle du Conseil municipal de savoir ce que font les employés de la commune où est-ce celui du Conseil administratif de gérer les employés communaux et savoir ce qu'ils doivent faire et qu'elles sont leurs tâches ? Nous pourrions finalement demander cela pour tout le monde et avoir des rapports sur tout. Il trouve que c'est délirant. Est-ce le rôle des Conseillers municipaux de surveiller et savoir ce que font les employés de la commune ?

Mme De Haller rappelle que les travailleurs sociaux hors murs sont des employés de la fas'e et non pas de la commune de Carouge. Elle les paye et ils travaillent en étroite collaboration avec notre service des affaires sociales qui suit leur travail et a un comité de pilotage qu'elle préside. Elle suggère d'inviter également les commissaires de la commission jeunesse. Elle se réjouit de cette séance où nous pourrions faire venir les TSHM et peut-être un des cadre de la FAS'e qui pourrait expliquer les tâches des TSHM et les enjeux qu'ils représentent.

La Présidente demande à ce que les membres commissions jeunesse soient informés de la proposition de Mme De Haller.

Mme Molinari pense que nous avons des commissaires et des présidents actifs dans les commissions sociales et jeunesse. Elle estime que pour une question de ce type, il aurait suffi de demander à ce qu'une commission se réunisse pour traiter le sujet plutôt que de passer par une motion. Elle ne comprend pas cette manière de procéder.

M. Walder avait la même remarque et il rappelle que les TSHM sont déjà venus, à plusieurs reprises, expliquer leur travail en commission. Le fait de passer par une motion qui pourrait sous entendre un problème particulier avec le travail effectué lui déplaît fortement.

Mme Stebler a aussi un doute avec cette manie de surveiller les jeunes et les gens. C'est une mode de la société actuelle.

Profitons de discuter avec eux pour leur demander s'ils sont en suffisances et si les jeunes ont assez d'espace pour se réunir.

Y-a-t-il encore des endroits où ils peuvent faire la fête sans être surveillés ou chassés ?

Y a-t-il une dégradation depuis 10 ans des lieux pour les jeunes ? Que pouvons-nous faire pour améliorer, y a-t-il assez de personnel. ?

Les immeubles ont des codes, il y a des barrières autour des écoles, on les chasse de partout parce qu'ils font du bruit

Il faut proposer de nouveaux endroits pour les laisser tranquille et sans surveillance.

M. Vout rappelle qu'il y a eu des problèmes de feu dans les tours. Maintenant on pose des bancs en bétons à la place des vélos, c'est clair qu'on ne peut pas y mettre le feu mais les gens habitant au dessus ne vont pas être gâtés cet été.

M. Baertschi revient sur une publication qui a été remise aux membres. Celle-ci a été faite par le département de l'instruction publique et détaille le travail des TSHM pour les jeunes en rupture aux Avanchets. On peut constater que le travail effectué sur le terrain peut varier d'un quartier à l'autre. Il a été étonné de ce qui a été dit l'année dernière en commission sécurité puisque les discours entre TSHM étaient assez différents.

Comment pouvons-nous avoir une vision globale ?

M. Montessuit est entré en matière sur cette motion par principe et volonté d'expression démocratique. Toutefois, comme ses préopinants, il en regrette la formulation. Cela étant, il pense qu'elle soulève quelques interrogations légitimes et il serait judicieux de profiter de cette commission pour faire une didactique d'informations sur ces activités et retourner le côté soupçonneux de la motion vers quelque chose de plus positif.

M. Maulini remarque que ce qu'il voulait exprimer a été dit. C'est vrai qu'on sent bien qu'il y a des arrière-pensées dans cette motion et il se réjouit qu'ont reçoivent ces gens afin que les membres soient persuadés de l'utilité des TSHM.

M. Voignier explique que cette motion n'a pas un rôle négatif mais demande juste une présentation car il a constaté que plusieurs personnes autour de cette table ne connaissent pas le rôle des TSHM dans cette commune. De plus, cela va leur permettre de venir s'exprimer, d'identifier leurs besoins, expliquer leurs soucis et les commissaires doivent leur poser des questions sur ce qu'ils vivent et voient dans Carouge. Cela permettra de montrer à certaines personnes qui pensent vivre dans un monde très angélique, qu'il y a des gens qui sont dans des situations dramatiques, que des jeunes sont dehors à 12 ans et que c'est peut-être dû à des problématiques qu'ils ont à la maison. Il pense que les commissaires doivent être attentifs au fonctionnement des TSHM à Carouge car les deux personnes en place effectuent un excellent travail mais nous avons besoin d'avoir des informations complémentaires. Les TSHM ont des moyens d'actions mais ils ont besoin qu'on leur signale certaines choses.

Mme Donnet pense que cette motion montre pas mal d'interrogations et de suspicions sur le travail des TSHM. Elle souhaite qu'une personne de la fas'e soit présente afin de permettre de fixer le cadre et clarifier l'action des travailleurs hors murs.

11. RESOLUTIONS

La Présidente a reçu une résolution provenant du groupe des Verts.

M. Montessuit demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Le secrétaire la lit :

Règlement de la salle de Grange-Collomb

- *Considérant le manque patent de salles à disposition des productions des associations culturelles carougeoises ;*
- *Considérant la volonté du Conseil municipal d'affecter à des projets tant sociaux que culturels la salle polyvalente de Grange-Collomb ;*
- *Considérant la nécessité de pouvoir disposer de locaux sur des périodes suffisantes à des tarifs raisonnables pour permettre des productions culturelles de qualité ;*
- *Considérant les moyens limités des associations culturelles non institutionnelles ;*
- *Considérant la volonté exprimée de la commune de favoriser et soutenir toutes les expressions culturelles ;*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- *De revoir les conditions et le règlement de location de la salle polyvalente de Grange-Collomb, sur la base des éléments suivants :*
- *Augmenter la limitation de durée à une période pouvant aller jusqu'à 21 jours consécutifs pour les associations/sociétés carougeoises à but non lucratif et culturel (exclusion possible durant la fin de l'année pour permettre les probables nombreuses demandes individuelles simples) ;*
- *Attribuer la priorité aux réservations longues à moyenne échéance (6 mois) ;*
- *Favoriser l'activité culturelle par l'application d'un tarif différencié par rapport aux locations simples ;*
- *Favoriser dans la tarification les habitants et sociétés ou associations de la commune.*

Les Verts

La prise en considération est refusée par 11 oui, 12 non et 2 abstentions.

12. QUESTIONS

Questions écrites :

UDC : police municipale

Le groupe UDC du Conseil municipal de la Ville de Carouge a appris que des cadres importants de notre police municipale seraient en arrêt maladie depuis plusieurs semaines.

Qu'en est-il ?

Quelles sont les mesures immédiates prises par le Conseil administratif afin de pallier à ces absences ou à ces défections ?

Le groupe UDC Carouge est très inquiet de cette situation et demande que le Conseil administratif informe le Conseil municipal de la situation actuelle.

Il vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente.

Le groupe UDC de Carouge

Questions orales :**M. Gevisier : carillon samedi**

M. Gevisier a été très étonné de ne pas pouvoir entendre, un samedi matin à 11 heures le carillonneur de l'église catholique, celui-ci étant couvert par des dissonances d'un orchestre mandaté par le P.D.C.

A l'avenir, peut-on remédier à ce problème ?

M. Aebi répond qu'en ce qui concerne l'orchestre du P.D.C, il ne savait pas qu'il couvrait le carillon et il en est désolé. La prochaine fois qu'un parti demandera à avoir un orchestre sur son stand, il demandera à ce qu'il ne couvre pas le carillon.

Mme Budry : la débridée à 20km/h

Mme Budry explique que lors du Conseil municipal du 14 octobre 2010, elle avait posé une question orale concernant la dangerosité de la rue de la Débridée. M. Nobs lui a donné un grand espoir en promettant d'étudier la question, notamment avec les T.P.G afin de mettre cette rue en zone 20km/h pour mettre la bride aux automobilistes qui roulent sans laisser la priorité aux piétons.

Ou en sommes-nous ?

M. Nobs répondra la prochaine fois car il doit consulter le service constructions et aménagement pour savoir où ça en est.

Mme Budry : sourire à 20km/h

Mme Budry explique que dans plusieurs villes et villages, il existe un système sympathique pour souligner la vitesse aux automobilistes dès leur arrivée en zone 20km/h. Il s'agit d'un feu avec un visage qui clignote par un sourire ou une grimace selon le respect accordé à la limitation. Ce système est amusant et sensibilise certainement tous les occupants d'une voiture à l'obligation de ralentir en entrant en zone urbaine.

Ne pourraient-on pas installer, même à titre d'essai ce système de feu à quelques entrées de Carouge comme à la sortie du Pont-Neuf, au Rondeau, au Pont de la Fontenette ?

M. Aebi répond que c'est une bonne idée. Nous en avons une autre qui consistait à installer un radar d'information de vitesse portable qui sensibilise encore plus les automobiliste puisque cela fait très désordre par rapport à ceux qui nous suivent, de voir qu'on roule au-delà de la limitation en zone 20km/h. Par contre, cette proposition est intéressante et nous allons l'étudier.

Mme Budry : la maraude à Carouge

Mme Budry explique que le service social de la Ville de Genève fait un magnifique travail auprès des sans-abris. Chaque nuit durant l'hiver, les travailleuses et travailleurs sociaux hors murs parcourent les rues à la recherche de personnes sans abris et les amènent, si elles acceptent aux abris PC. Cette équipe appelée "la maraude" se déplace si on fait appel à elle. Il serait bon que les carougeois sachent où s'adresser lorsqu'ils voient une personne sans abri.

Est-il possible d'afficher un avis à la Mairie avec les adresses de contact des services sociaux de la Ville de Genève ?

De plus, il faudrait réfléchir à ce que la commune fasse appel aux citoyens pour loger les sans-abris, ouvrir des chambres ou des appartements car des besoins qui sont exprimés par le Caré.

Mme De Haller pense que c'est une très bonne idée et elle remercie Mme Budry. Nous ferons en sorte que ces numéros soient accessibles à plusieurs endroits dans Carouge pour que les gens puissent faire appel à ces services.

Nous sommes en liens étroits avec la Ville de Genève pour les sans-abris et avons fait appel au service social de la Ville de Genève pour leur signaler que notre abri PC est à disposition mais nous n'avons pas été sollicités.

M. Barthassat : activités sportives et culturelles

M. Barthassat aimerait savoir où nous en sommes sur la motion qui a été votée concernant le chèque activité de CHF 200.— pour les activités culturelles et sportives. Plusieurs personnes sont venues poser la question et il semble que la Mairie ne soit pas au courant de cette votation.

Où nous en sommes-nous ?

Mme De Haller répond que pour le moment le dossier n'a pas avancé puisque nous en avons beaucoup d'autres à traiter qui sont prioritaire sur celui qui a été voté récemment. On vous tiendra au courant lorsque nous mettrons cela sur pied.

M. Barthassat demande si ce dossier n'est pas prioritaire par rapport à Mme De Haller ou aux carougeois ?

Mme De Haller explique qu'il a été décidé au Conseil administratif de traiter les motions par ordre d'arrivée et celle-ci n'est pas prioritaire par son ordre d'arrivée.

Mme Fries-Walzer : boniment

Mme Fries-Walzer explique qu'à la place du Marché, un samedi matin, un habitant de Carouge voit une personne demander de l'argent à une personne âgée. La personne se dit sourde-muette. L'habitant de Carouge est policier et la personne soi-disant sourde-muette est connue des services de police comme quelqu'un sans handicap. Il intervient. La personne âgée ne veut pas croire qu'il est policier malgré sa carte et veut donner CHF 50.— à la personne soi-disant sourde et muette.

Si ce genre d'événement se reproduit, la police municipale peut-elle intervenir ?

Quelles sont ses prérogatives à ce niveau là ?

M. Aebi répond que la police municipale peut intervenir dans ce cas mais elle ne peut pas empêcher une personne de donner de l'argent à une autre parce que c'est son droit le plus strict. Si une personne ayant un handicap présente une carte, il est probable qu'elle a l'autorisation de le faire. Par contre, avec les nouvelles prérogatives, la police municipale peut appliquer un règlement et procéder à une mesure d'éloignement.

Mme Fries-Walzer souligne le fait qu'elle avait juste un papier et que c'est une arnaque.

M. Aebi comprend cette interrogation mais si cette personne présente un papier pour dire qu'elle a un handicap et réclame de l'argent ; que suite à cette démarche, une personne lui donne ce qu'elle demande et ne veut pas croire le policier qui a une carte de légitimation, la police municipale ne peut pas intervenir. S'il y a une autre problématique, la police municipale a le droit de contrôler l'identité de la personne et, si c'est de la mendicité, appliquer des mesures d'éloignement.

Mme Stebler : enneigement et déneigement de la piste cyclable, que fait la voirie ?

Mme Stebler explique que lors du dernier enneigement, beaucoup de piétons et cyclistes se sont retrouvés à l'hôpital suite à des chutes. Elle-même étant cycliste, elle a remarqué qu'on déneige essentiellement pour les voitures et souvent les pistes cyclables ne sont plus praticables. De ce fait, il faut se mettre devant et derrière les voitures, ce qui est très dangereux.

Serait-il possible lorsqu'il neige de prendre une petite déneigeuse pour déneiger les pistes cyclables, cela ferait deux petits tas de neige qui garantiraient la sécurité des cyclistes ?

Rien de cela n'est fait, au contraire, puisque, par exemple, devant la Coop, la neige est mise sur les pistes cyclable et c'est très dangereux. Elle demande à ce que l'on prenne autant soin de nos cyclistes que des automobilistes.

M. Aebi répond qu'il y a eu une attaque de neige importante et il n'a reçu que des compliments sur le travail effectué par le service travaux voirie. Il faut se rendre compte qu'on ne peut pas enlever toute la neige partout et qu'il y a des priorités. Dans un premier temps, le déneigement est fait pour les transports publics et les véhicules. Toutefois, il donnera des consignes au service travaux voirie pour qu'il déneige les pistes cyclables. Il faut aussi se mettre à la place des employés dont le travail est effectué au mieux pour satisfaire les citoyens.

Mme Stebler répond que cette réponse ne la satisfait pas car nous pourrions prendre l'habitude de déneiger pour les cyclistes. Elle insiste sur le fait que l'hôpital en a eu beaucoup qui ont glissé et il faut y penser. Son intervention n'est pas contre la Voirie et la neige.

M. Aebi répond qu'il aimerait bien savoir combien il y a eu d'accidents à Carouge mais à sa connaissance il n'y en a pas eu beaucoup. S'il y a une grande quantité de neige et de verglas, il vaut mieux aller à pied.

Mme Stebler : sapin de Noël pour les écoles, écosapins

Mme Stebler explique qu'on apporte dans les écoles, pour Noël, des sapins coupés où en plastique. Elle a vu que, depuis quelques années, il est proposé des nouveaux sapins appelés "écosapins" à la plaine de Plainpalais. Elle trouverait intéressant que les classes puissent avoir ce type de sapins en terre et nous pourrions en louer ou en acheter une quinzaine pour les remettre chaque année dans les classes. C'est de l'écologie et du développement durable.

M. Aebi va transmettre cette proposition au service travaux, voirie qui y sera très certainement sensible. Toutefois, il fait remarquer qu'il est difficile de déplacer un grand sapin en pot.

M. Montessuit : défibrillateurs

M. Montessuit a constaté que dans son immense sagesse le Conseil municipal a décidé de doter un certain nombre de bâtiments communaux de défibrillateurs à l'usage du profane. Il apparaît que dans le Canton de Vaud notamment, l'emploi de ceux-ci est subordonné à une formation ad hoc qui n'est pas très difficile mais néanmoins indispensable. Il semblerait que le canton de Genève s'intéresse également à demander une telle législation. Par ailleurs, il semble que l'emploi inapproprié de cet outil peut avoir des conséquences malheureuses, ne serait-ce que par le fait que certaines personnes de bonne volonté se précipitent sur le défibrillateur en oubliant de faire un massage cardiaque où s'occuper de la personne qui a eu un malaise.

La commune a-t-elle prévu ou déjà commencé la formation du personnel communal à l'usage des défibrillateurs, voire même de former des quidams ou n'importe quelle personne dont le civisme paraît suffisamment important pour ne pas s'engager dans des solutions faciles et toutes faites ?

M. Aebi répond qu'une formation a déjà été lancée pour le personnel communal pour l'usage des défibrillateurs se trouvant dans les bâtiments publics.

Mme Molinari : rue de la filature : stop

Mme Molinari explique que le marquage au sol sur la rue de la Filature-angle Saint-Victor pour les vélos n'est pas correct parce que le stop va d'un bout à l'autre de la route et les voitures qui descendent pensent qu'elles ont accès à toute la largeur et ne laisse pas le passage. Elle a faillit se faire renverser et demande à ce qu'on vérifie que celui-ci soit en conformité avec le marquage standard.

M. Aebi en prends note.

Mme Molinari : achats responsables

Mme Molinari rappelle que le 25 juin 2009, une motion s'intitulant : "pour une politique privilégiant les produits en accord avec les principes du développement durable" avait été présentée et acceptée.

Où est ce que cela en est ?

Elle signale que dernièrement, l'Etat de Genève, le Canton de Vaud et l'association des communes genevoises ont édité un nouveau guide pour des achats responsables. Il apporte des conseils utiles pour acheter de façon équitable les principaux achats d'une commune. C'est un instrument qui peut être très utile et pratique et qui s'inscrit dans ce qu'avait demandé la motion.

Etes-vous au courant de ce guide ?

Est-ce que nous pourrions imaginer une formation accompagnée d'une distribution avec information aux chefs de service et aux personnes en charge des achats au niveau communal ?

M. Aebi répond que nous avons reçu ce courrier mais il n'est pas certain que tous les services ont également reçu le guide. Toutefois, ces recommandations vont être appliquées.

M. Walder : sas octroi et place d'Arme

M. Walder explique que des sas ont été installé sur la place d'Arme direction Octroi et sur la place de l'Octroi en direction du quai du cheval blanc. Cela permet aux vélos de se mettre devant les voitures aux feux et de repartir en toute sécurité sans respirer les gaz d'échappements. Par contre, il n'y a pas de bandes cyclables pour accéder à ces sas. Ils sont utiles lorsqu'il y a beaucoup de trafic mais les vélos ne peuvent pas y accéder à moins de se faufiler entre les voitures garées où aller sur le trottoir.

Est-il prévu de remédier à cet oubli et de réaliser prochainement des accès ?

Est-il possible qu'une personne de l'administration carougeoises contrôle et test les bandes et pistes cyclable qui sont créées afin de remédier aux problèmes immédiatement ?

M. Aebi répond qu'il va vérifier la possibilité d'améliorer cet accès et faire des tests.

Mme Kissling : dangerosité de la sortie du parking de l'EVE du Val d'Arve

Mme Kissling explique que la sortie du parking de l'EVE du Val d'Arve n'est pas pratique et très dangereuse. Le trafic est important, les gens roulent vite, la visibilité est mauvaise. L'éloignement de cette institution par rapport au centre de Carouge fait que beaucoup de parents utilisent leurs véhicules. De plus, il y a un mauvais accès piétonnier.

Nous en avons déjà parlé, les années et les mois passent, alors quand est-ce que quelque chose va se faire, avant le CEVA ?

M. Aebi répond que c'est aussi une route cantonale et la commune ne peut pas intervenir directement mais nous allons étudier ce qu'il est possible de faire pour améliorer la dangerosité de la sortie de ce parking.

Mme Kissling demande que cela soit fait avant le CEVA.

M. Vout : passage Fontenette

M. Vout remarque qu'il y a des gens à Carouge qui lisent nos journaux. En effet, il a reçu une lettre d'une habitante de la Fontenette s'appelant Yvonne Basler qui le félicite pour son intervention, lors du dernier Conseil municipal, pour le passage pour piéton devant la poste qui était vraiment mal réglé. Elle lui demande de l'aider pour la rue de la Fontenette afin de faire régler les feux.

Il demande à ce qu'on s'en préoccupe.

M. Aebi va faire le nécessaire pour que ces feux soient réglés.

La Présidente lève la séance à 20h40.

Genève, le 13 janvier 2011/CM/cf